

Négociations commerciales 2019

L'arbre qui cache la forêt

**Des constats inquiétants à moins de trois semaines
de l'échéance.**

Des accords emblématiques ont été trouvés et annoncés entre de grandes enseignes de la distribution et de grands industriels opérant dans le secteur laitier. Ils ont démontré avec éclat que le mécanisme de création de valeur et de revalorisation des filières initié dans le cadre des États généraux de l'alimentation est possible, dès lors que les acteurs en ont la volonté. Depuis, à moins de trois semaines de la fin officielle des négociations commerciales, la situation n'a malheureusement quasiment pas évolué. Et **ces avancées prometteuses apparaissent comme des succès isolés.**

Quelles que soient les autres filières concernées, à commencer par celles qui font vivre des agriculteurs français, **les demandes des distributeurs restent largement déflationnistes**, faisant obstruction au principe même de revalorisation : 90 % des adhérents de l'Ilec y sont exposés avec au moins un client distributeur, et le plus souvent avec plusieurs. Or dans ces filières, ce sont au moins **75 000 agriculteurs qui sont concernés par les négociations des entreprises adhérentes de l'Ilec.**

Au total, en aval de l'ensemble des filières agricoles françaises, selon l'observatoire de l'Ilec arrêté au 13 février, **ce serait, si rien ne devait changer, au mieux un industriel sur quatre qui pourrait signer un accord de revalorisation.**

La position des distributeurs est d'autant plus dommageable et incompréhensible qu'elle continue de s'afficher au moment même où la majoration de 10 % du seuil de revente à perte génère mécaniquement, à leur seul bénéfice, **plusieurs centaines de millions d'euros de marge supplémentaire.**

Une marge qui aurait dû partiellement contribuer à modérer leurs demandes, après **six années de baisses des prix d'achat** auprès de leurs fournisseurs – à l'origine de la spirale déflationniste qui sévit toujours aujourd'hui et dont chacun reconnaît qu'il faut y mettre un terme.

Les autres catégories de produits de grande consommation, en particulier non alimentaires, sont comme il était à craindre les grands perdants des États généraux de l'alimentation, et font l'objet de **demandes de rabais promotionnels extravagantes**, allant jusqu'à 80 %.

Ces produits ne doivent pas servir de variables d'ajustement aux négociations commerciales. Les conséquences de la déflation qui les touche sont tout aussi désastreuses en termes d'emploi, d'investissement industriel, d'innovation et d'attractivité.

À la fin de ce mois de février, il sera temps de tirer un bilan des négociations annuelles de la première des deux années d'application des textes ÉGA, de confirmer si le vent de responsabilisation qui a semblé souffler sur les achats auprès de quelques acteurs du secteur laitier a pu ou non s'étendre à d'autres catégories.

Et d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

« Quelques avancées spectaculaires ont été constatées dès le mois de décembre dans le secteur des produits laitiers. Elles sont historiques et méritent d'être saluées. Il ne faudrait pas pour autant qu'un petit nombre d'accords, aussi emblématique soient-ils, soit l'arbre qui cache la forêt. Les ÉGA ont vocation à avoir une portée générale et non pas ciblée sur une catégorie de produits ou une poignée d'entreprises. C'est la condition de leur efficacité et du maintien du dispositif mis en place à titre expérimental pour les années 2019 et 2020 » (Richard Panquiaux, directeur général de l'Ilec).

À propos de l'Ilec

L'Institut de liaisons et d'études des industries de consommation regroupe près de quatre-vingts entreprises fabriquant des produits de marque de grande consommation, de notoriété nationale et internationale, alimentaires et non alimentaires. **Les entreprises de l'Ilec pèsent près de 37 Mds d'euros**, (50 % du CA alimentaire en GMS), **dont plus de 18 Mds dans les filières agricoles françaises** et 18,5 dans les autres produits. L'activité du millier d'établissements français des adhérents de l'Ilec, sites de production, de logistique ou tertiaires, représentait, en 2015, 113 000 emplois directs, à quoi s'ajoutent 417 000 emplois indirects ou induits.

Contacts Presse – Agence Pressario

Gypsie Bloch – gypsie@pressario.fr - Tel : 06 23 75 21 67

Hortense Grégoire – hortense.gregoire@pressario.fr – Tél. : 01 46 24 19 80